



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 23 septembre 2024

DELIBERATION N°2024-048

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240923-DELIB2024_048-DE



L'an 2024, le 23 septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Didier PERRIN pouvoir à Nathalie GOIX, Aldo CARBONARI pouvoir à Bénédicte GUILLAUMIN, Patrick COMMERE pouvoir à Gérard FEY, Sophie CUTAJAR pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/07/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15/07/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-048 : Modification et création d'emplois non-permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : poste d'adjoints d'animation

Christine AUDOUARD, Rapporteuse

VU le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONFORMEMENT à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la délibération N°2020-031 du 28 juillet 2020 autorisant contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

VU la délibération N° 2024-043 créant un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 5h34, pour faire face à un face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour assurer l'encadrement des différents temps périscolaire,

CONSIDERANT l'augmentation des effectifs sur la rentrée scolaire 2024-2025, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail prévu et de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité, pour assurer l'encadrement des différents temps périscolaires,

PROPOSE au Conseil municipal à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- De **MODIFIER** le poste d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h45 au lieu de 5h34 ;
- De **CREER** deux postes d'adjoints d'animation relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h45.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1^{er} octobre 2024 au 4 juillet 2025 inclus.

Ils (elles) devront justifier soit d'une expérience d'accompagnement d'enfants, soit d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou diplôme équivalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2024, chapitre 12.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la modification et création de ces emplois.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 26/09/2024

Reçu en préfecture le : 25/09/2024

Exécutoire le : 26/09/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 25/09/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

